

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2018_064

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 novembre 2018

Nombre
de Conseillers en exercice 12
de Présents 8
de Votants 9

L'an deux mille dix-huit et le treize novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

**AVENANT N°1 AU
MARCHE D'ADRESSAGE
DES VOIES
COMMUNALES**

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude, ROUSSELET Jean-Louis
Absents : Christophe PEREZ, Thierry JAUFFRED
Excusés : Christine HAMOT
Procuration de : MARTIN Jean-Marie par AILHAUD-BLANC Régine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Monsieur Gérard NÉEL-DELAFOSSÉ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA
- Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 06/11/2018

Madame le Maire rappelle que par délibération N°DE-2018-035 du 26 juin 2018 l'entreprise Provence E.P.I. avait été retenue pour la réalisation de l'adressage des voies communales, pour un montant HT de 17 931.27 € (21 517.52 € TTC). Des travaux supplémentaires non prévus au marché initial sont à effectuer par l'entreprise Provence E.P.I pour un montant de **299.82 € HT, soit 359.78 € TTC.**

Un avenant à la consultation est par conséquent nécessaire pour prendre en compte le coût des travaux supplémentaires. L'incidence financière par rapport au marché initial est inférieure à 5%.

La présente délibération a donc pour objet d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant avec l'Entreprise Provence E.P.I, ZA des Blaches Gombert, 04160 CHATEAU ARNOUX ST AUBAN, pour un montant HT de **299.82€ HT, soit 359.78€ TTC.**

Vu le code des Marchés Publics,

Vu la délibération N°DE-2018-035 du 26 juin 2018,

Vu les 1482 du 28/09/2018 et 1642 du 25/10/2018 de l'entreprise Provence E.P.I,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant avec l'entreprise Provence E.P.I

POUR : 9

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Préfecture de Digne les Bains
Date de réception de l'AR: 14/11/2018
004-210400479-20181113-DE_2018_064-DE

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC



Pour copie conforme.
Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

